

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 Novembre 2019, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Sylvie DORLEANS, Corinne LACLAU, Déborah LEGER. Messieurs Cyrille COCOLON, Gilles COSTE, Christophe DELACROIX, Jean FULCRAND, Serge FIRINGA, Christophe LAFFONT, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD

Absents excusés : Mme LACLAU C (procuration Mr LAFFONT) , Mrs FIRINGA S (procuration Monsieur NEGROU),Mr FULCRAND J (procuration Madame Fernando)

Absent : Mr BONNAFOUS Olivier

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal.

Rapports supplémentaires :

- Convention avec le département /opération 5000 arbres pour l'Hérault
- Remboursement facture eau indument réglée par un locataire en lieu et place de la commune

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Nomination d'une secrétaire de séance : Déborah Léger

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Questions d'actualités :

- Compte-rendu de la commission commerces (composée d'élus du groupe majoritaire, de l'opposition, de citoyens délégués, du chef de travaux et de l'administration communale, de représentants des chambres consulaires.....La commission a validé à l'unanimité le projet d'épicerie émis par des porteurs de projet de Plaissan. La superette ouvrira ses portes le 17 Février prochain
- Compte-rendu de la commission économie circulaire, délégué de la commune, Cyrille Cocolon. Le tonnage des ordures ménagères en baisse de 10% environ sur le Cœur d'Hérault avec sur le Lodévois-Larzac un effort significatif. On note une augmentation du tri, ce qui conduit à un optimisme mesuré. Considérant que la TGAP va doubler passant à 65 euros la tonne et que l'exportation de nos déchets passerait de 90 euros à plus de 200, il est urgent pour les élus de prendre ce sujet très au sérieux et d'organiser la pédagogie autour de ces questions. La décharge de Soumont devait être fermée en 2022, augmentant encore le cout de gestion de nos déchets, une demande de dérogation a été déposée par le Syndicat Centre Hérault, un casier étant encore libre.

## ORDRE DU JOUR :

### DELIBERATION N°1 : Autorisation de signature de convention avec le département

Exposé de Madame Déborah Léger, conseillère municipale

La commune a répondu à l'appel à projet du département « 5000 arbres pour l'Hérault ». Le dossier réalisé par Cyrille Cocolon et Déborah Léger a été retenu. Il s'agit d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents : convention, réception et acceptation du don ....Madame le Maire félicite les conseillers municipaux en charge de ce sujet important pour notre environnement. 50 arbres seront alloués à Plaissan : érables, arbres de Judée, tilleuls....variétés adaptées au climat méditerranéen.

Vote : Unanimité

### DELIBERATION N° 2 : Remboursement de facture d'eau indue

Exposé de Monsieur Pingaud, adjoint en charge des finances

En 2015 la cantine a été installée en urgence dans les locaux communaux rue de l'école. Mme Pelat est locataire du premier étage. Il n'y avait pas de compteur d'eau individuel. Mme Pelat a réglé pendant 4 ans sa consommation d'eau ainsi que celle de la cantine. Aujourd'hui nous avons fait placer un compteur par étage. Il convient de rembourser à Mme PELAT les sommes engagées en lieu et place de la municipalité. Mme PELAT a fourni une facture de consommation avant l'installation de la cantine de 13 m3. Nous proposons de régler la différence de consommation sur chaque facture à cette hauteur.

Cela représente une somme de 714.56 euros.

Vote : Unanimité

### DELIBERATION N° 3 : Rapport annuel RPQS Eau potable, Assainissement collectif et non collectif exercice 2018 (Communauté de communes)

Présentation de Madame le Maire

Synthèse du rapport d'activité 2018

Madame le Maire rappelle au conseil que le premier adjoint siège au Conseil d'exploitation tous les lundis et indique qu'elle ne revient pas sur le RPQS eau potable déjà adopté lors du précédent conseil, puisqu'il s'agit du rapport du SIEVH. Elle présente les éléments concernant l'assainissement, compétence transférée l'année dernière. Un PPI (plan pluriannuel d'investissement) de 7,5 millions d'euros a été voté concernant en 2018 la STEP de Montarnaud, réseau Aniane/Gignac, le centre historique de Gignac, la STEP de Cabrials et le réseau de Popian.

Madame le Maire informe les membres du conseil que le budget annexe assainissement de la CCVH est endetté à hauteur de 4,5 millions d'euros et que Plaissan avec ses 654 abonnés a été la seule commune à transmettre une situation excédentaire.

Rapport sur le SPANC / Il s'agit de noter la forte augmentation des tarifs de ce service. Peu de nos administrés sont concernés, ces dernières années de nombreuses habitations ont été raccordées au réseau communal.

Ce budget annexe de la communauté de communes est lui-aussi en déséquilibre ( -76816 euros )

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°4 : Présentation et débat autour du rapport de la chambre régionale des comptes (Communauté de communes)

Présentation et analyse de la synthèse par Madame le Maire

Le rapport de la cour régionale des comptes concerne les années 2012 à 2018 . La politique économique des zones d'activité est pointée du doigt par les magistrats ainsi qu'un certain nombre d'anomalies notamment dans la présentation et la réalisation des budgets. Une énumération des recommandations est présentée aux conseillers qui doivent acter :

- Qu'ils ont pris connaissance du rapport
- Que le débat a bien eu lieu

A l'unanimité, les conseillers approuvent.

DELIBERATION N°5 : Autorisation d'engagement et de signature de marché public maison Mlavielle et plateau de santé.

Présentation de Monsieur Bernard Pingaud, adjoint aux finances

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à engager et signer deux marchés publics : le plateau de la maison de santé et la cantine scolaire Maison Malavialle subventionnés à 71% - la CAF s'étant engagée à financer les équipements intérieurs.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°6 : Autorisation de signature de convention entre le Syndicat Centre Hérault et la commune de Plaissan.

Présentation de Monsieur Frédéric Négrou, adjoint

Equipement bornes de tri nouveaux lotissements. Le projet hors génie tourne autour de 11 800 euros HT. Le Syndicat centre Hérault prendrait en charge 4 800 euros HT.

Il faut signer une convention avec le Syndicat Centre Hérault et autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°7 : Transfert voirie lotissement Fon Vieille.

Présentation de Monsieur Bernard Pingaud, premier adjoint

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer les actes chez le notaire, le lotissement étant terminé.

Monsieur Pingaud informe les membres du conseil des obligations faites aux lotisseurs concernant les voiries, notamment la rue du stade (Hectare)

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°8 : Adhésion au dispositif REZO POUCE

Le dispositif permettra de favoriser la mobilité. Il s'agit d'un réseau sécurisé d'autostop géré par la communauté de communes qui a déjà été présenté aux élus. La délibération consiste à valider l'adhésion au réseau et à accepter les quatre arrêts proposés sur la commune. Un élu référent doit aussi être désigné : Madame le Maire propose Frédéric Négrou

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°9 : Subvention exceptionnelle de solidarité au profit de la ville du Teil (Ardèche)

Exposé de Mme le Maire

Suite au tremblement de terre survenu le mois dernier, proposition d'aide exceptionnelle de 500 euros.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°10 : DM 1 UCOVIA.

Exposé de Monsieur Pingaud, adjoint aux finances

Au vu des avenants de marché des diverses entreprises il s'avère qu'une augmentation globale du marché de 5 000 euros est constaté. Il convient de faire une régularisation du montant du compte 2135 installation générale.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°10 : DM BUDGET M14.

Exposé de Mr PINGAUD

Pour régulariser les délibérations ci-dessus (Mme PELAT et la subvention de solidarité à la ville du Teil), il faut virer de compte à compte les sommes proposées.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°11 : Extension régie droit de place.

Exposé de Mr PINGAUD

Cette régie est créée pour certains encaissements. La commune souhaite, en attendant que l'épicerie ouvre dans le courant du mois de Février, vendre les bouteilles de gaz pour rendre service à la population. Ainsi, les services techniques et les élus d'astreinte pourront effectuer vente et livraison. Nous devons rajouter cet objet à la régie droit de place.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°12 : Désignation du conseil Maître Groussard pour défendre la commune sur recours permis de construire Mme THOMAS.

Madame Thomas, compagne de Monsieur Fisseux a effectué un recours contre la mairie. Malgré leur information d'abandon de toute procédure, faute de confirmation de la part du tribunal administratif il

convient par mesure de prudence de désigner notre conseil Maitre Groussard afin de défendre, si besoin, les intérêts de la commune.

Vote : 13 pour, une abstention

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire clôt le conseil à 20 heures 30